

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES
CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER
Département du VAR Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION N° 2026-05-03-27

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 6 mai à 14h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 27 avril 2026 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Nicolas PATEL.

Membres en exercice : 8

Membres présents : 8

Délégués titulaires présents - prenant part aux votes :

M. Nicolas PATEL, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Nicolas RODRIGUEZ, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire-sur-Mer
M. Christian MARMAN, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Ghislaine CAMPER, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer représentant
M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer
Mme Danielle KOCJANCIC, Déléguée titulaire, Mairie de La Croix Valmer
M. Brice ANCELIN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
M. Marc-Antoine MIRA, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire
M. Alan HELLSTERN, Délégué titulaire, Mairie de Cavalaire

Délégués suppléants présents à titre exceptionnel - ne prenant pas part aux votes :

M. Eric JOUVENOT, Délégué suppléant, Mairie de La Croix Valmer
Mme Michèle NONJARRET, Déléguée suppléante, Mairie de La Croix Valmer
M. Jeanlin MARCHESI, Délégué suppléant, Mairie de Cavalaire
Mme Martine BERTAGNA, Déléguée suppléante, Mairie de Cavalaire

Membre excusé et représenté : 1

M. Philippe de VERON DE LA COMBE, Délégué titulaire, Mairie de La Croix Valmer, représenté par Mme Ghislaine CAMPER,

A été désigné secrétaire de séance : Alan HELLSTERN

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Seuls les délégués titulaires présents (ou leurs remplaçants) prennent part au vote.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres du SIVOM du littoral des Maures.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1411-5,

Vu le Code de la commande publique,

NP

Considérant que, lorsqu'il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale, la commission d'appel d'offres est composée :

- du Président de l'établissement public ou de son représentant,
- et de cinq membres titulaires élus en son sein par l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de membres suppléants,

Considérant que seuls peuvent être élus membres de la commission d'appel d'offres les délégués titulaires du comité syndical,

Considérant que le comité syndical du SIVOM du littoral des Maures est composé de huit membres titulaires,

Considérant que la désignation de cinq membres titulaires, en sus du Président, mobilise la quasi-totalité des membres de l'assemblée,

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'adapter le nombre de membres suppléants afin de permettre le bon fonctionnement de la commission tout en respectant la composition de l'assemblée,

Il est proposé de fixer à deux le nombre de membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

Le Président invite donc le Comité Syndical à procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Composition de la Commission d'appel d'offres

Président : Nicolas PATEL, Président du SIVOM du littoral des Maures

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	SUPPLEANTS
La Croix Valmer	Christian MARMAIN	Michèle NONJARRET
	Danielle KOCJANCIC	
Cavalaire-sur-Mer	Nicolas RODRIGUEZ	Brice ANCELIN
	Marc-Antoine MIRA	
	Alan HELLSTERN	

Membres pouvant assister à la commission avec voix consultative

Peuvent assister aux réunions de la commission d'appel d'offres, avec voix consultative :

- le comptable public de l'établissement,
- un représentant de la Direction départementale de la protection des populations,
- les agents compétents de l'établissement,
- toute personne qualifiée désignée par le Président de la commission en raison de sa compétence dans le domaine concerné.

**Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé du Président,
Et après en avoir délibéré,**

Adopte à l'unanimité la présente délibération et :

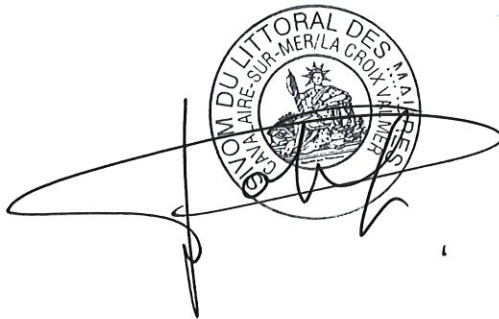
-DESIGNE les membres titulaires et suppléants ci-dessus pour composer la commission d'appel d'offres du SIVOM du littoral des Maures.

POUR EXTRAIT CONFORME

A Cavalaire-sur-Mer,
Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis en sous-préfecture le 07 MAI 2026

**Le Président,
Nicolas PATEL**

The official seal of the SIVOM du littoral des Maures is circular, featuring a central emblem with a sun, a star, and a landscape. The text around the seal reads "SIVOM DU LITTORAL DES MAURES" and "CAVALAIRE-SUR-MER/LA CROIX-VALEMER". A black ink signature is written over the seal.

**Le secrétaire de séance,
Alan HELLSTERN**

The official seal of the SIVOM du littoral des Maures is circular, featuring a central emblem with a sun, a star, and a landscape. The text around the seal reads "SIVOM DU LITTORAL DES MAURES" and "CAVALAIRE-SUR-MER/LA CROIX-VALEMER". A blue ink signature is written over the seal.